

Q. De plus que la chose aurait dû coûter, d'après vous?—R. Oui, et, pour les autres travaux, en proportion de ce que les difficultés devaient être, d'après moi. Pour quelques-uns des travaux, je n'ai rien ajouté, parce que je ne croyais pas que ce fût nécessaire; c'était des travaux qui sont ordinairement et facilement exécutés en hiver.

Q. Et, quand vous avez dit à mon savant ami que vous aviez eu vos renseignements pendant l'enquête qui s'est faite devant la commission, est-ce que cela a affecté l'énoncé que vous avez fait dans votre interrogatoire principal, relativement aux renseignements que vous avez eus de M. Papineau?—R. Oh! non.

Q. D'où les mesurages venaient-ils, réellement?—R. Oh! ce sont les propres estimations de M. Papineau.

Q. Les mesurages dont il a parlé ici, aujourd'hui, dans son témoignage?—R. Je n'ai pas entendu le témoignage qu'il a rendu ici, aujourd'hui.

Q. Ces mesurages venaient de lui?—R. Oui; je n'ai pas écouté; je n'ai pas entendu mentionner les items, mais mon estimation était la même que la sienne; c'est une copie de la sienne.

Q. Et puis, lorsque vous avez établi la proportion du coût des travaux, comme vous l'avez fait dans les états que nous avons examinés ce matin, est-ce que le montant général était plus considérable que le total du coût?—R. Il y avait exactement le total du coût de la main-d'œuvre expérimentée; ce sont là toutes des proportions; il en est ainsi pour les bons journaliers, et ainsi de suite.

Q. Alors, si ces proportions ne sont pas parfaitement exactes, comment est la somme totale?—R. La somme totale est exacte. Si une partie des travaux n'est pas assez élevée, l'autre partie est trop élevée.

Q. Si vous avez trop ajouté au coût réel de la maçonnerie du Grand Tronc, relativement aux différentes parties des travaux.....

SA SEIGNEURIE.—Je crois comprendre que le témoin a dit que si, en ce qui concerne le pont Wellington, il a exagéré le montant de façon à ce qu'il dépassât un prix raisonnable, alors, si ce prix doit être réduit, il lui faudra augmenter le coût en ce qui a trait au Grand Tronc.

LE TÉMOIN.—Non.

M. OSLER.—Ce n'est pas exactement cela. Ces états contiennent une proportion entre la maçonnerie, le coffrage, les excavations et ainsi de suite; s'il a ajouté un peu trop à la maçonnerie, alors, cela devrait être ajouté au coffrage.

SA SEIGNEURIE.—Cela a trait à la main-d'œuvre expérimentée.

M. OSLER.—Cela a trait aux divers ouvrages.

SA SEIGNEURIE.—Cela a trait à la distribution de la main-d'œuvre expérimentée.

M. OSLER.—Aux journaliers expérimentés et autres.

*Par Sa Seigneurie :*

Q. Vous croyez être exact en ce qui concerne la distribution entre les trois entreprises?—R. Oh! oui, il n'y a pas de doute à ce sujet, monsieur.

Q. Et aussi quant aux détails de chacune des trois entreprises et à la distribution de la main-d'œuvre expérimentée et autre?—R. Non, pas en ce qui concerne les ouvriers expérimentés, mais en ce qui concerne la distribution pour l'enlèvement de la glace, les excavations, la maçonnerie, le coffrage; tout cela est sous le titre "main-d'œuvre expérimentée"; et si, par cette distribution, il est trop porté au compte d'une partie des travaux, il n'est pas assez porté au compte d'une autre partie; il en est ainsi des bons journaliers, etc.

*Par M. Osler :*

Q. Une certaine quantité de pierre, imputable sur le compte de l'écluse n° 1, a été employée au pont Wellington, mais elle est trop faible pour qu'on s'y arrête?—R. C'est une petite quantité, environ 17 verges, je crois, d'après les témoignages.

Q. Sa Seigneurie a demandé s'il y avait un état indiquant la proportion du travail de nuit, des heures de surcroît, et ainsi de suite, aux différents ponts.—R. Oui.

Q. Il existe un tableau de cette nature?—R. Oui.